

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 26 novembre 2024,

Compte-rendu commission « Grand Site » Bilan saison estivale 2024

Présents :

Marie Passieux, Présidente du Grand site
Éric Suzanne, sous-préfet
Bernard Coste, maire d'Octon, VP Grand site
Marc Carayon, maire de Lacoste
Patrick Jaurès, maire de Mourèze, VP Grand site
Sylvie Toluafé, maire de Carlencas et Levas
Catherine Klein, élue de Clermont l'Hérault
Jean-Luc Tropis, élu de Liausson
Elu de Villeneuveville
Thomas Blay, Dir développement économique, CCLL
Arnaud Le Beuze, Dir services environnement, CCLL
Didier Ravaille, APN tourisme, CCLL
Julie Solignac, Dir Tourisme, CCLL
Rémy Ganivet et Frédéric Lointier, PMO, CD34
Corinne Mauran, Cécile Villatte PEE, CD34
Agnès Tardits, Hérault sport
Gilles Delerue, Hérault tourisme
Océane Rigal, Dir office de tourisme du Clermontais,
CCC

Juliette Cote, Œnotourisme, Vignoble & découverte,
Pays cœur d'Hérault
Magali Isidro, Dir service Sports, mairie de Clermont
l'Hérault
Jean-Michel Martinez, police municipale de Clermont
l'Hérault
Guillaume Lefebure, gendarmerie de Lodève
Corinne Roskam, Office Français de la Biodiversité
Cécile Amiel, Base de plein air Clermont, CCC
Youri Dangel, Mas de Riri, Celles
Julien Roques, relais d'Octon
Didier Cellier et Yann Regnier, Croix rouge insertion
Antoine Jesel, Aviron club Salagou
Maxime Cambefort, Fédération de pêche de l'Hérault
Alexandra Boccadifuoco, Salagou en scène
Bruno Betz, Mas des terres rouges
Charly Fabre, Denis Terrailon Codev Pays cœur
d'Hérault
Arnaud Bouteloup, habitant du Grand site

Victoria Dubus, Cyril Berneau, techniciens Grand
Site Salagou-Cirque de Mourèze

Objectif de la réunion : faire le bilan de la fréquentation estivale 2024 des berges du lac du Salagou et du cirque de Mourèze.

L'ambition du Grand site est de permettre au territoire de profiter à l'année des retombées économiques en étalant la fréquentation dans le temps et l'espace (et en renvoyant vers les villages), tout en préservant les paysages et la biodiversité et en maintenant un équilibre entre les différents usages.

I- Rappels : Le chemin parcouru

2005, création du Syndicat : en grande partie pour gérer l'afflux de camping-cars et les problèmes de stationnement sur les berges du Salagou qui dégradent le paysage et l'environnement.

2007-2012, un important travail collectif de la commission Fréquentation a été mené pour :

- Coordonner les acteurs
- Clarifier les règles : rédaction collective du code de conduite
- Mettre en place des moyens pour le faire connaître et appliquer : patrouilles, signalétique, barrières, création de fossés, mise en place d'arrêtés municipaux, communication...

2012-2014, organisation et passage à la verbalisation - Des résultats positifs à maintenir :

- Un maximum de 8% de véhicules garés en dehors des parkings – (41 % en 2009)
- Une vingtaine de camping-cars « garés » la nuit illégalement sur les berges – (110 en 2009)
- Nettoyage en profondeur du site : pneus, carcasses de voitures...
- Dispositif reconnu à l'échelle régionale et nationale

2015-2017, travail sur les usages du site : manifestations, tournages... Validation d'un règlement d'utilisation pour le domaine départemental et d'un guide des porteurs de projets.

Cette période a mis en évidence ::

- que le dispositif de gestion de la fréquentation du Grand Site est efficace mais qu'il nécessite de conserver les moyens et une implication forte des acteurs. La baisse des moyens tend à rendre les investissements financiers et humains des années précédentes obsolètes.
- La difficulté d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions au-delà de la capacité théorique du site (fixée à 700 véhicules/jour) sur les berges.

Depuis 20218 :

- Mobilisation pour asseoir le dispositif de gestion de la fréquentation et d'entretien du site.
- Nombreuses adaptations de la gestion à de nouveaux contextes : crise sanitaire, changement climatique...

II- Des moyens humains pour la gestion de la fréquentation

Le SMGS a organisé plusieurs rencontres et réunions de coordination entre les agents de terrain pour répartir les moyens humains et faire comprendre le code du Grand Site.

Le dispositif de gestion de la fréquentation, repose sur les moyens humains suivants :

- **La patrouille du Grand site** : composée de 2 agents à cheval, sur le terrain de mi-avril à fin août et de 2 patrouilles à VTT. La première officie de mi-juin à mi-septembre et la seconde en juillet et août, grâce au soutien financier de Citéo. Ces trois binômes permettent d'assurer une présence sur l'ensemble des berges du lac 7j/7 en pleine saison.
Par ailleurs, les patrouilleurs du Grand site participent à une **patrouille hebdomadaire en bateau** organisée avec la Fédération de pêche.

- **Gendarmeries**

- Les gendarmeries de Clermont l'Hérault et Lodève ont réalisé leurs patrouilles "classiques" dans le Grand site.

- En raison de l'organisation des Jeux olympiques 2024 à Paris, la Garde républicaine a été réquisitionnée et n'a pas pu patrouiller sur les berges du lac (fin juillet et août, les années précédentes).
- Pour la remplacer, le Grand site a mis à disposition 2 VTT électriques (financés par le CD34) à la gendarmerie pour permettre aux gendarmes de Lodève et de Clermont l'Hérault d'effectuer des patrouilles sur les berges. Il y a eu beaucoup de réparations à effectuer sur les VTT loués durant la saison (questionnement de la part des Gendarmes sur la qualité du matériel) donc les patrouilles n'ont pas pu être présentes sur le site aussi souvent que souhaité.

Les gendarmeries font état d'une baisse de la verbalisation liée certainement, aussi, à la baisse de fréquentation du site.

La gendarmerie indique qu'elle a verbalisé des gens pour exhibitionnisme entre le village de Celles et le pôle des Vailhés.

Les voleurs à la roulotte ciblent particulièrement les camping-cars et sont toujours présents cette année. Une hausse des vols à la roulotte sur le parking de Lieuzède (Celles) en particulier.

La gendarmerie fait remonter un personnel insuffisant pour assurer plus de passage au lac, notamment très tôt le matin, tard le soir ou dans la nuit. *Objectif 2025* : continuer à participer au dispositif de surveillance et bénéficier de personnel supplémentaire.

- **Agents de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) de la communauté de communes du Clermontais :**

- Le service des ASVP s'est retrouvé perturbé cette saison. En effectif réduit, il n'a pu assurer les patrouilles régulières sur les berges des communes d'Octon, Liausson, Clermont l'Hérault.

- **Fédération de pêche :**

Avec 2500 permis délivrés à Octon sur 7000 sur tout le département de l'Hérault, la zone du lac confirme son statut de spot de pêche important. C'est pourquoi la fédération renforce son dispositif en continuant les patrouilles hebdomadaires et la sensibilisation hors saison.

La fédération de pêche de l'Hérault a, comme l'année dernière, organisé une sortie par semaine sur le lac. Cette opération a eu pour but d'atteindre rapidement les zones difficiles d'accès. Ces patrouilles ont été réalisées pendant l'été avec les services du Grand site dans l'objectif de sensibiliser les pêcheurs à la carpe vis-à-vis de l'interdiction des campements.

Rappels à l'ordre quant à la pêche, sensibilisation pour l'utilisation exclusive de moteurs électriques et recensement de campements sauvages interdits ont pu être effectués ainsi qu'une verbalisation des défauts de permis. Cette opération s'inscrit dans le dispositif global des patrouilles et se révèle complémentaire des autres moyens employés pour couvrir l'intégralité du domaine départemental.

La fédération ne peut verbaliser que les situations qui relèvent de son domaine d'intervention : la pêche. Cela comprend entre autres le dépassement de longueur de lignes ou le nombre de lignes autorisé.

La fédération a ainsi effectué durant la saison 290 contrôles, dressé 8 PV, pour défaut de carte ou non-respect du nombre de lignes de pêche.

- **L'Office français de la biodiversité (OFB) a réalisé 6 passages pour contrôle DFCI sur le site (sur créneaux 16h-20h et 20h-Minuit). Il s'agit de missions interservices (OFB-ONF-gendarmerie) à pied ou en bateau, ciblé sur les feux, mais durant lesquels des contrôles de la réglementation de la pêche sont également effectués.**

- Près de 450 personnes contrôlées

- Un contrôle de l'arrêté sécheresse a été effectué (contrôle du respect des mesures de restriction) : Aucun manquement administratif ni aucune infraction constatée
- Les équipes notent une amélioration globale des pratiques des visiteurs vis-à-vis du feu.
- **Police municipale de Clermont l'Hérault** : En 2024, les agents de police municipale indiquent ne pas pouvoir verbaliser sur les berges du lac malgré les numéros des arrêtés et les panneaux présents sur chaque parking, rappelant le code du Grand site et les interdictions à respecter. Un rendez-vous sera organisé pour préparer 2025.

III- Des outils pour faire respecter le code du Grand site

- Progression forte du nombre d'abonnés de la page Facebook, pour plus de portée des messages diffusés
- Refonte du panneau Code du Grand site : plus de visibilité du code et sur une seule face pour faciliter la lecture
- Réalisation et diffusion d'une nouvelle campagne de sensibilisation dans les grandes surfaces Super U à Lodève et Hyper U à Clermont l'Hérault et sur les panneaux d'affichage du territoire (12 semaines d'affichage tournant) dans le cadre de « Paysages sans emballages », avec 2 messages principaux – voir détail P17

IV- L'observatoire de la fréquentation

Depuis 2009, les patrouilleurs comptent les véhicules du Grand site avec l'aide précieuse des prestataires des berges, des points d'informations touristiques, du service de collecte des ordures ménagères, de la mairie de Celles, de Croix rouge insertion et de la police municipale. Hérault tourisme intègre ces données dans l'observatoire du département.

Pour rappel, 300 000 personnes environ ont fréquenté le Grand site en 2023.

Rappel des objectifs de l'observatoire :

- Évolution de la fréquentation
- Visibilité au niveau départemental, régional et national
- Évaluation du dispositif de gestion
- Calibrage des aménagements

Qualité des données : il s'agit d'une image globale de la fréquentation qui donne les tendances. Il ne faut pas regarder chiffre par chiffre, indépendamment du contexte. Pour un maximum de fiabilité, l'observatoire requiert la participation active de tous les partenaires.

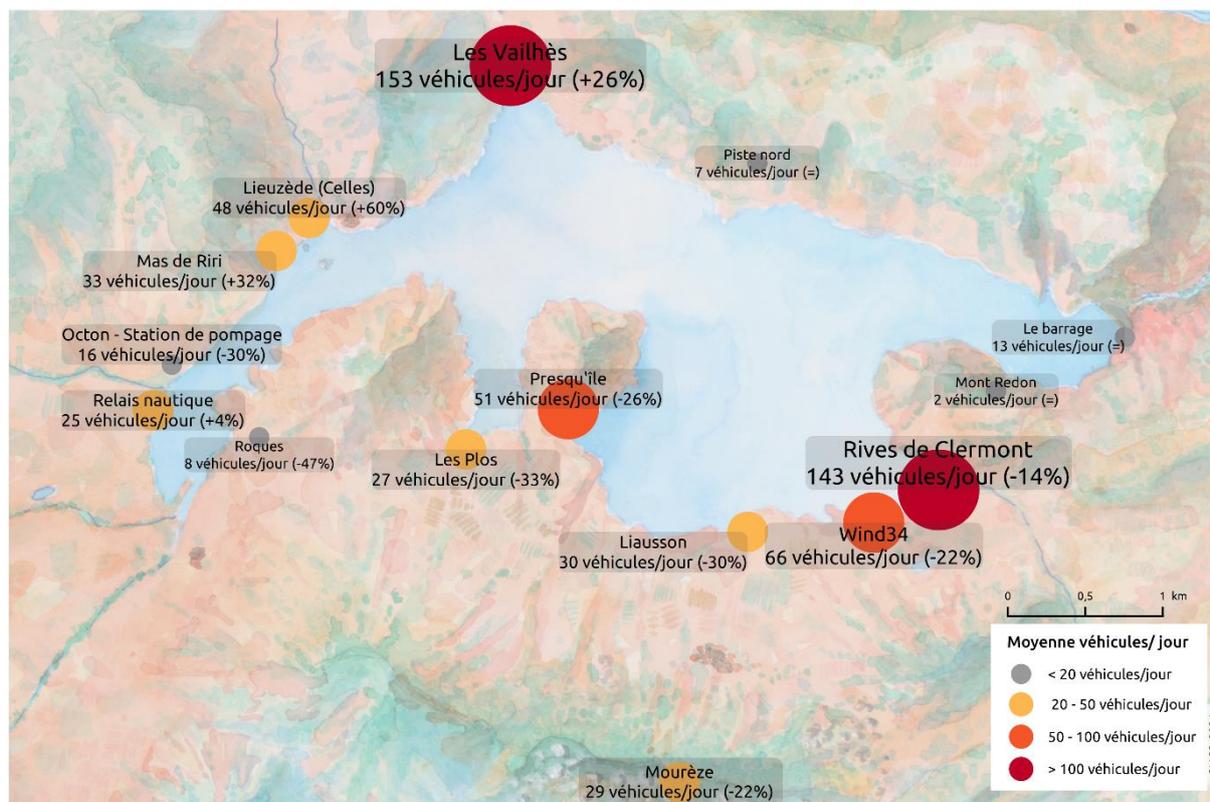
A- Fréquentation des cœurs de site en juillet et août

Baisse observée de la fréquentation estivale de l'ordre de 5% sur l'ensemble du Grand site avec des résultats variés selon les lieux :

- Baisse de 22% à Mourèze. La fermeture des massifs pour risque d'incendies a joué un rôle important dans cette diminution de la fréquentation.
- Baisse de 4% au lac du Salagou. Si les ailes de saison, dès le mois de mai, ont été très fréquentées, le mois de juillet s'est révélé calme. L'épisode de la cyanobactérie (voir infra) déclenché le 13 août, a fait partir ou renoncer les visiteurs (à la période où il y a d'habitude le plus de fréquentation), cette alerte a eu un fort impact sur les socio-professionnels.

On note une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais mettant en avant une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

Stationnement de jour - Saison 2024



Pendant seulement 11 jours (22 en 2023, 33 en 2022 et 46 en 2021), le domaine départemental du Salagou a accueilli plus de véhicules qu'il est théoriquement en mesure de gérer (700 véhicules stationnés simultanément à un instant T). Cette capacité a été définie en croisant les enjeux paysagers, les enjeux de gestion et d'accueil en 2013.

Bilan de la mairie de Mourèze :

Sur Mourèze, la fréquentation est globalement en baisse par rapport à 2023, mais les recettes pour la mairie restent les mêmes, car ils ont vu une forte hausse des camping-cars cette année (qui ont un tarif supérieur pour le stationnement jour et nuit).

Les fermetures successives du massif (Cirque de Mourèze et Mont Liausson) pour la DFCI ont eu un impact très négatif sur la fréquentation du parking en Août.

Le nouveau fonctionnement du parking (bornes automatisées pour le paiement) sera testé fin 2024.

Il est prévu de revoir les tarifs de stationnement à la baisse avec l'agrandissement du parking.

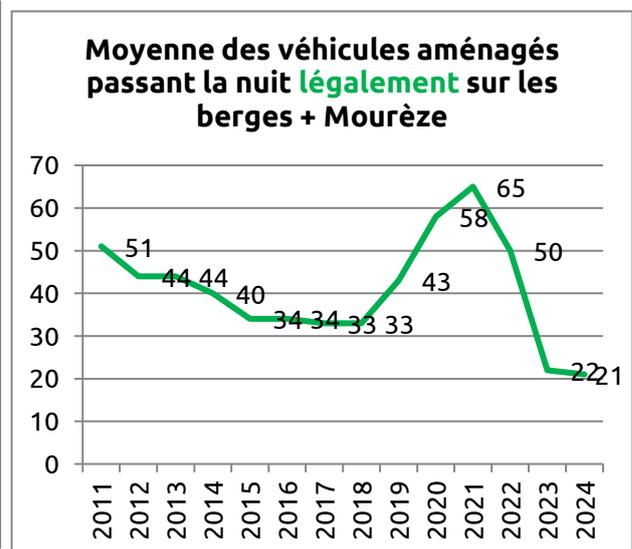
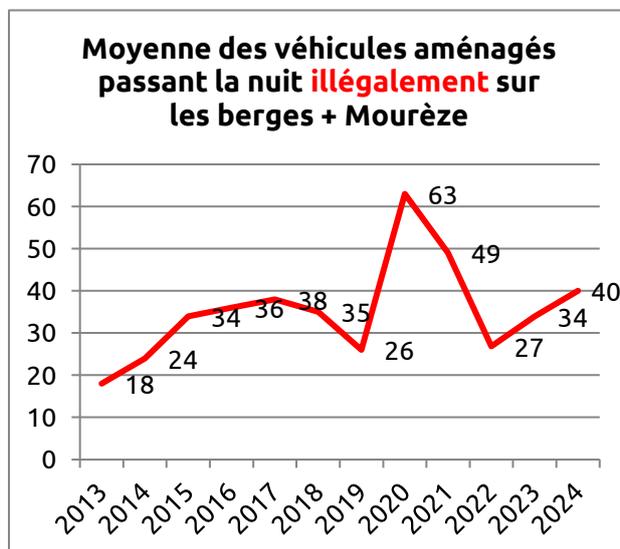
B- Véhicules passant la nuit illégalement sur les berges (camping-cars – fourgons aménagés)

Principes du code du Grand site concernant les camping-cars et véhicules aménagés :

- Le jour : accueil sur les parkings des berges
- La nuit : accueil dans les campings ou sur une aire dédiée au stationnement temporaire limité à 1 nuit à Salasc et sur l'aire de Ricazouls à Octon.

Depuis 2023, chaque pôle est désormais équipé d'une aire de services de nuit pour les camping-cars et camions aménagés, indépendante des campings et payantes. Celle de Clermont l'Hérault est ouverte à l'année, celle de la baie des Vailhés du 5 avril au 3 novembre en 2024.

En 2024, le nombre de véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges déjà observée en 2023 continue d'augmenter, malgré la baisse du nombre de visiteurs : 40 en 2024, contre 34 en 2023, 27 en 2022, 49 en 2021 et 63 en 2020. Le bilan, en termes de gestion est donc assez négatif.



21 véhicules aménagés fréquentent une aire légale de stationnement (comme en 2023). Cette tendance à la baisse du nombre de véhicules qui fréquentent la nuit une aire légale est à mettre en corrélation avec la baisse de la pression des agents assermentés sur les zones illégales. Si les camping-caristes savent que les contrevenants sont verbalisés, ils rentrent plus « facilement » dans les aires légales. Le « bouche à oreille » fonctionne très rapidement.

Les observateurs rapportent de nombreux véhicules aménagés stationnés très tôt le matin sur les parkings. Le stationnement nocturne étant caractérisé entre 22h et 8h, ces véhicules découverts le matin ont également, sans être toujours comptabilisés, pu être des véhicules stationnant illégalement de nuit sur les parkings de jour.

La mairie de Mourèze a supprimé son aire de vidange, trop difficile à entretenir.

Camping-cars passant la nuit - Saison 2024

Exprimé en moyenne de véhicules par nuit



La verbalisation des camping-cars de nuit doit être une priorité pour la gestion du Domaine Départemental en 2025 : plus de verbalisation pour qu'ils rentrent dans les campings ou les aires de nuit.

C- Stationnement sauvage (en dehors des parkings)

Principes du code du Grand site :

- Interdiction de se garer en dehors des parkings
- Certaines zones naturelles sensibles ne sont plus accessibles en voiture

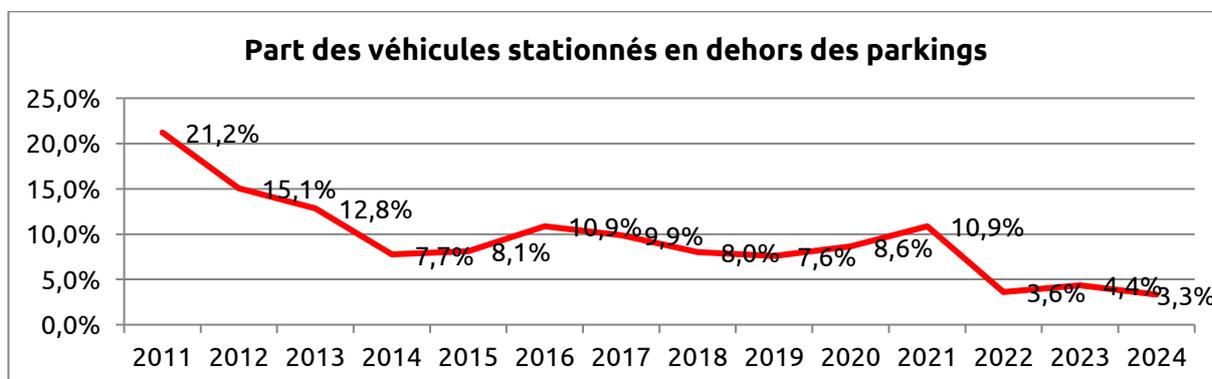
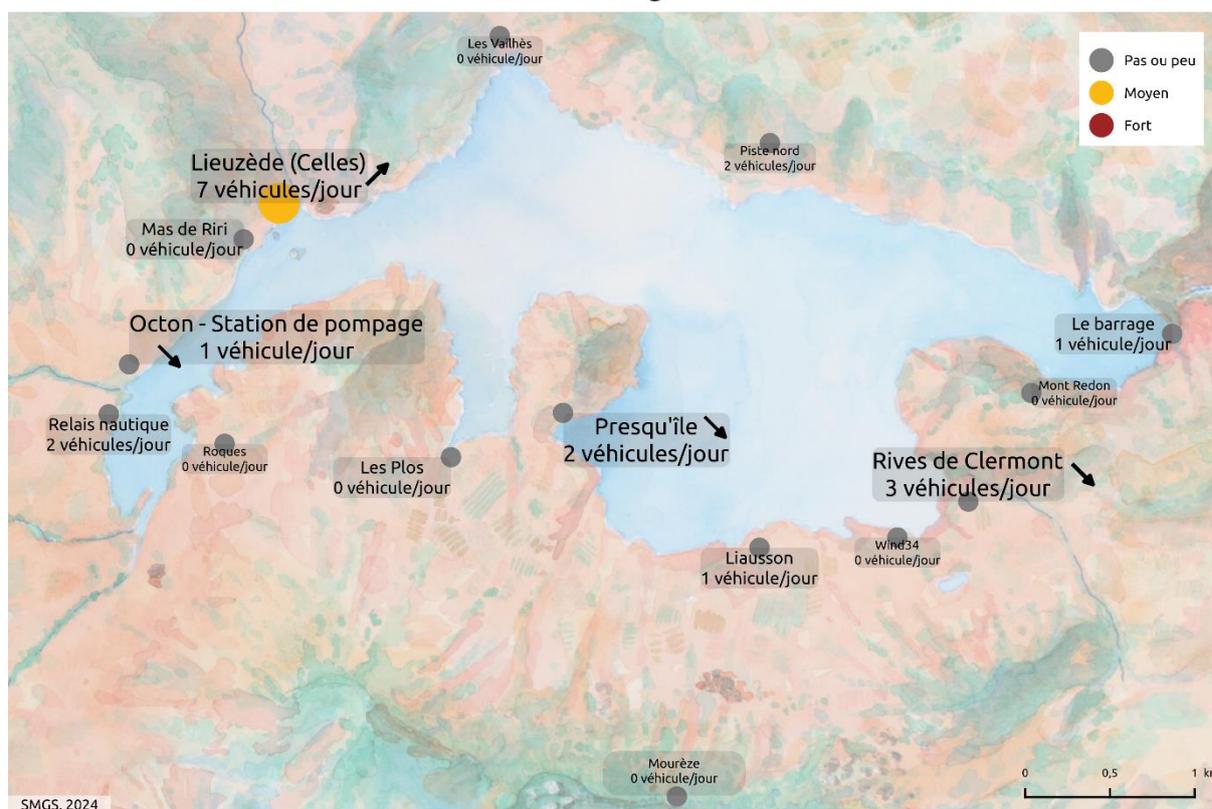
Le nombre de véhicules stationnés hors parkings est en baisse de plusieurs années : 19 véhicules par jour en 2024, contre 26 en 2023, 25 en 2022 et 100 en 2021.

Les zones les plus impactées par le stationnement sauvage restent celles des rives de Clermont l'Hérault, de Celles, d'Octon et de la presqu'île.

La disparition des gros points de stationnement sauvage est à analyser en regard de 2 éléments :

- La baisse de la fréquentation qui rend la gestion plus facile (moins de stationnement sauvage quand les parkings ne sont pas saturés),
- L'alerte Cyanobactéries aux alentours du 15 août qui a entraîné une forte baisse de la fréquentation sur la période où habituellement le site est saturé (et où on enregistre donc plus de stationnement sauvage).

Stationnement sauvage - Saison 2024



L'objectif d'être à moins de 8% de stationnement sauvage est largement atteint.

L'aménagement de la zone de la Borne à Octon (pose d'un portique et de merlons pour limiter le stationnement des véhicules sur la plage et la zone de mise à l'eau des bateaux) semble avoir amélioré la situation, évolution à suivre sur plusieurs années.

Dans les prochaines années, les parkings du pôle de Clermont l'Hérault et de la commune de Celles seront requalifiés.

La fermeture **estivale** de la piste qui relie le hameau des Vailhès au Mas Audran, a été de nouveau reconduite, dans le but de favoriser les déplacements doux autour du lac. Le bilan est toujours positif. Cela a permis de dénombrer moins de passages au Mas Audran. Les riverains sont satisfaits. Le camping sauvage a par ailleurs diminué. Vigilance car certains arrivent en bateau et restent longtemps installés avec de gros campement sur cette partie du lac. Attention également au stationnement devant les barrières qui gênent les véhicules agricoles qui empruntent la piste.

D- Déchets

Principe du code du Grand Site :

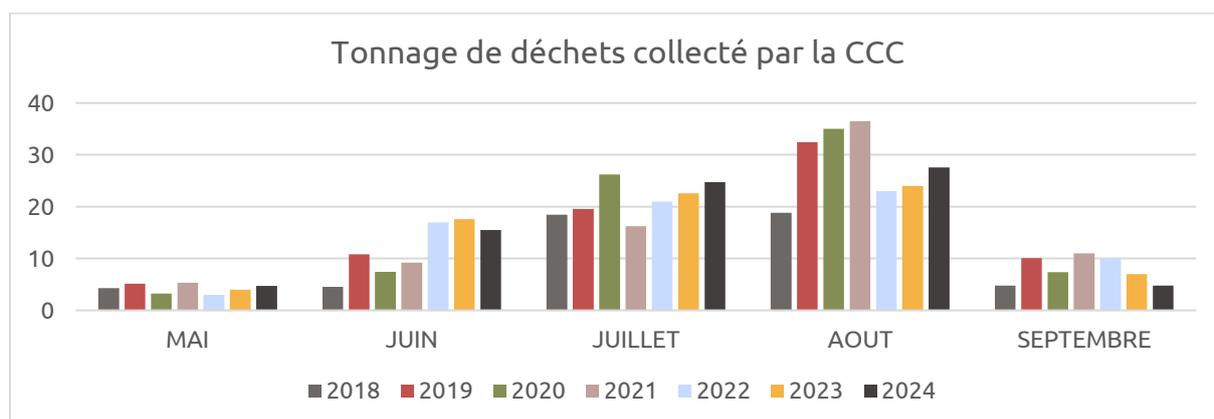
- Remporter et trier ses déchets

Rappel des rôles de chacun en 2024 :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes du Clermontais et du Lodévois & Larzac
- Colonnes de tri - déchèterie : Syndicat Centre Hérault
- Ramassage manuel des déchets abandonnés (papier gras, papier toilettes, cannettes...) sur les chemins, plages, parkings du domaine départemental du Salagou : Grand site.

Croix rouge insertion (CRI) est en charge de la prestation depuis décembre 2020. L'entreprise en charge du ramassage est reconduite grâce à la qualité de son travail et son engagement social sur le territoire : elle favorise l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

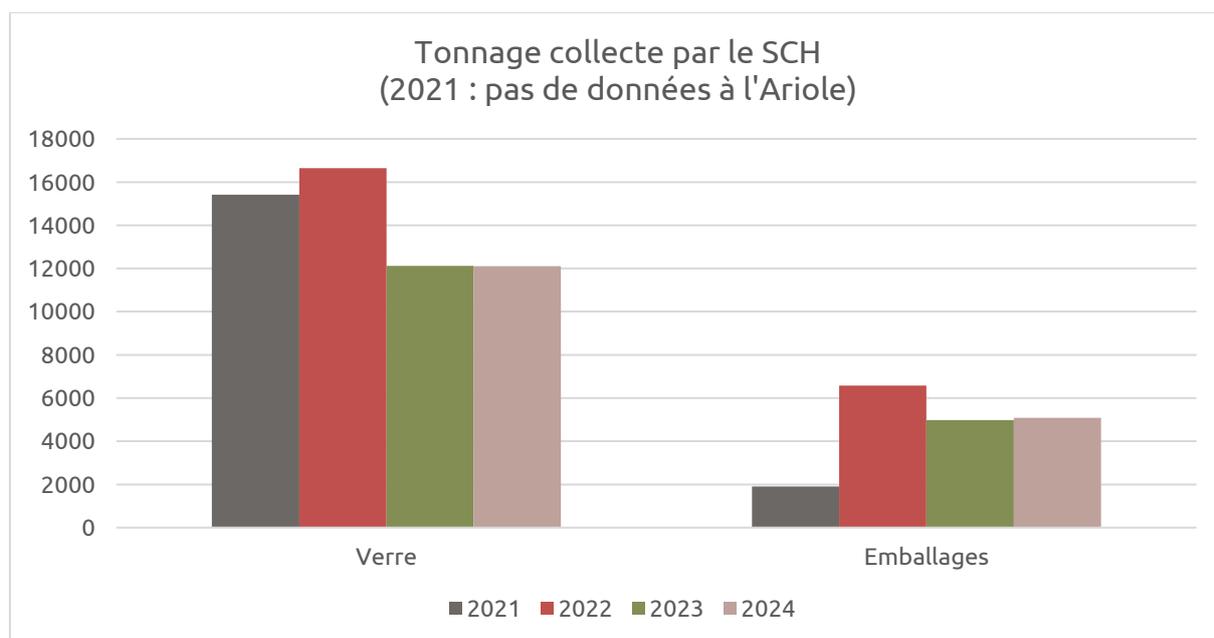
Collecte des ordures ménagères (bacs gris) :



Le graphique représente une estimation de l'ensemble du tonnage de déchets résiduels (bacs gris) collectés par la Communauté de communes du Clermontais sur les points de collecte des berges de son territoire d'action (point d'apport volontaire (PAV) du pôle de Clermont l'Hérault, de la Base de Plein Air, de l'Ariole [Wind34] et du Relais d'Octon)

Les chiffres semblent montrer une légère hausse durant les mois de juillet et août depuis 2022. La CCC ne comptabilise pas spécifiquement les déchets ramassés sur les berges. Elle transmet des données globales de ramassage sur l'ensemble du territoire. Leur présentation est à titre estimatif, et permettent d'observer des tendances d'une année sur l'autre, globalement.

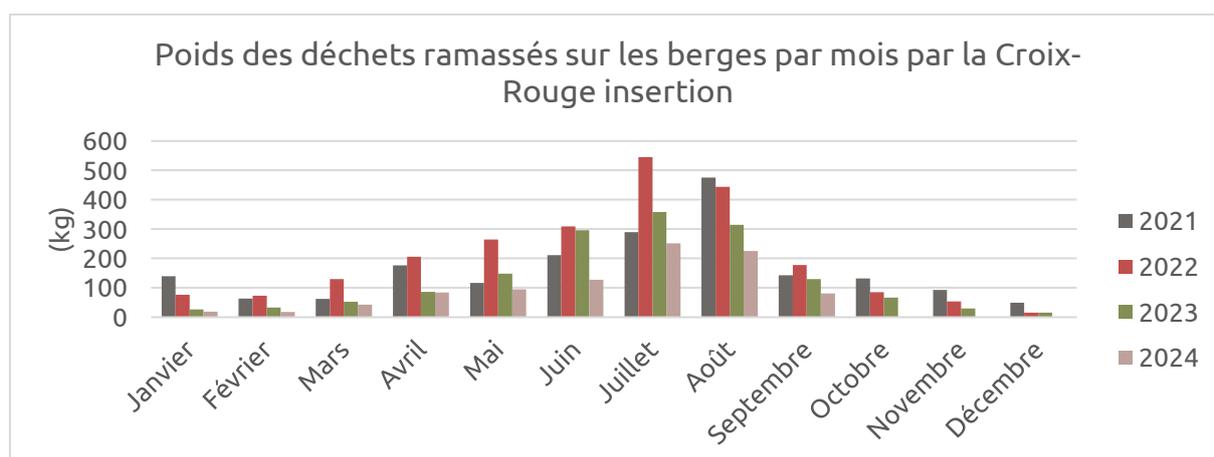
Collecte du tri sélectif (colonnes jaunes et vertes) :



Le Syndicat Centre Hérault collecte les colonnes de tri sélectif (emballages recyclables et verre) mises en place sur les berges du lac et accessible à tous les visiteurs (Pôle de Clermont l'Hérault, Base de Plein Air, Camping des Vailhès, l'Ariole [Wind34], Relais nautique d'Octon, Mas de Riri, village de Celles).

Les tonnages collectés en 2024 sont similaires à 2023 malgré la baisse de la fréquentation estivale, ce qui confirme l'étalement de la fréquentation car le tonnage est donné pour l'année (à mettre en corrélation avec l'estimatif annuel de la fréquentation 2024 qui sera produit en mars 2025).

Ramassage des déchets abandonnés :



Croix rouge insertion a ramassé 618kg de déchets entre le 15 juin et le 15 septembre (904 kg en 2023).

La quantité de déchets ramassés sur les berges est en baisse significative depuis 2022. Sur la période estivale nous observons une baisse de -31% entre 2022 et 2023, et -32% entre 2023 et 2024.

Les parts de chaque catégorie (recyclable, verre, résiduel...) sont similaires à l'an dernier.

Classement des zones par quantité de déchets ramassés

NOM	SURFACE (HA)	TOTAL (KG)	MOY /HA	FREQUENTATION
Station de pompage d'Octon	2	43,274	21,64	16
Baie des Vailhés	6,18	126,241	20,43	153
Barrage/Mont Redon	2,4	33,596	14,00	13
L'Ariole	3,78	48,644	12,87	66
Pôle de Clermont	12,25	135,85	11,09	143
Rives de Liausson	8,56	75,528	8,82	30
Les Plos	4,39	32,51	7,41	27
Relais nautique d'Octon	2,15	12,281	5,71	25
Celles/Mas de Riri	6,46	27,036	4,19	48
Neck de la Roque	6,51	26,661	4,10	8
Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens	7,27	29,526	4,06	34
Berges nord/Chapelle de Clans	13,53	10,989	0,81	7
Roselière	8,55	6,683	0,78	0
Tour de Rouens	11,14	6,122	0,55	0
Tour de la Sûre	13,6	3,098	0,23	0

Les zones les plus « sales » restent la station de pompage d'Octon et la Baie des Vailhés, au regard du reste du site. Mais les quantités ramassées sur ces zones ont fortement baissées entre 2023 et 2024 (-48% sur la zone de la station de pompage notamment).

Les aménagements réalisés en préparation de la saison 2024 semblent avoir eu un impact significatif :

- La mise en place du portique à la Station de pompage d'Octon (pour limiter le nombre de camping-cars qui passent la nuit)
 - Baisse importante de la quantité de déchets retrouvés sur la zone (22 kg/ha en 2024 contre 42 kg/ha en 2023) – voir analyse 2025 car en 2024 baisse globale de la fréquentation sur la zone impactant certainement le résultat aussi.
- L'installation des toilettes saisonnières à l'Ariole
 - Baisse importante de la quantité de papiers-toilette retrouvés sur la zone (102 en 2024 contre 249 en 2023) – voir analyse 2025 car en 2024 baisse globale de la fréquentation sur la zone impactant certainement le résultat aussi.
 - En ce qui concerne l'installation d'un food-truck sur les rives de Liausson, pour cette saison, il y a eu une baisse de la quantité de déchets retrouvés sur la zone (qui suit la baisse globale), mais relativement aux autres zones, une augmentation de la quantité de papiers-toilettes.

Si l'installation du food-truck est pérennisé, il sera sans doute nécessaire d'équiper la zone comme les autres zones intermédiaires.

Communication :



Afin de réduire encore la quantité de déchets retrouvés sur les berges, le projet Paysages sans Emballages s'attèle également à sensibiliser les visiteurs à ramener leurs déchets et limiter la fréquentation de nuit du site (camping-cars et camping sauvage). Pour cela, une nouvelle campagne de communication a été diffusée sur le territoire et les réseaux sociaux.



E- Autres thématiques liées au code du Grand site

Pendant la saison, plusieurs manquements au code du Grand Site entraînent des conflits d'usages.

Concernant le **camping sauvage**, la patrouille demande systématiquement aux gens de démonter immédiatement. Il est demandé aux agents assermentés de verbaliser systématiquement.

Cette problématique des campements concerne également les pêcheurs de carpes. Une communication a été faite par Midi Libre et largement discutée sur les réseaux sociaux pour rappeler l'interdiction formelle de monter une quelconque installation en dehors des campings, de jour comme de nuit quel que soit le modèle de tente (tente parapluie...), la durée ou l'activité (pêche, randonnées...).



Pour mémoire, au lac, les campeurs sont systématiquement en situation de campement et non de bivouac car le bivouac, est une pratique associée à de l'itinérance (pas plus d'une nuit au même endroit, abri léger montée seulement la nuit) et à distance des parkings et routes (1h minimum).

La question de la pêche de nuit reste à travailler, en concertation avec les associations de pêches, la fédération et les communes riveraines du lac car on arrive à des situations complexes qui ne correspondent pas aux attentes du site. Certains carpistes respectent les règles en pratiquant la pêche à la carpe de nuit sans tente mais la pratique de la pêche à la carpe de nuit demande de rester plusieurs jours au même endroit donc même s'il n'y a plus de tente, il y a une installation de « longue durée » des carpistes avec nécessairement une installation apparentée à du camping : sac de couchages... illégal en site classé. Les affaires, ne sont certes plus sous la tente mais parfois cela a un impact plus important encore visuellement. En 2023, la garde républicaine fait remonter une certaine incohérence entre la pratique de la pêche à la carpe de nuit et les règles du site qui crée une inéquité avec les autres usagers

du site. De nombreux problèmes de campement liés à la pratique de la pêche à la carpe demeurent, malgré l'investissement de la Fédération de pêche, nécessitant une véritable réflexion sur cette activité.

Par ailleurs, concernant les visiteurs qui font du naturisme sur les berges ; Les gendarmes ont procédé à des rappels à l'ordre. Cette pratique perdure, principalement entre la baie des Vailhès et le village de Celles. Les gendarmes expliquent qu'en 2025, ils seront plus exigeants.

F- Plantes invasives

L'herbier envahissant Lagarosiphon major est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Grand site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique.

En juin 2023, 2 jours d'arrachage mécanique se sont déroulés à la baie des Vailhès.

Un ratissage a été organisé sur la plage de Clermont l'Hérault (12 sessions entre le 27 juin et le 9 août), des sessions d'arrachage ont été effectuées à la base de plein air de Clermont l'Hérault en juin.

Le Grand Site est entrain de renouveler sa demande d'autorisation pour avoir le droit d'enlever les herbiers dans le lac qui expire en 2025.

Le SMGS, la mairie de Celles et l'OFB ont réalisé un chantier d'arrachage du cactus envahissant Opuntia Rosea avec les cadets de la république.

G- Autres

Fermeture des massifs

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers en cas de risque incendie, le Grand site a maintenu une veille sur les niveaux d'alerte pour la montagne de Liausson au cours de l'été. En cas de fermeture du massif, le Grand Site a relayé l'information à la communauté de communes et aux communes concernées.

Cyanobactérie

A partir du 13 août et jusqu'au 28, le lac du Salagou a connu un épisode d'alerte Cyanobactéries. Le Département, assurant le contrôle de la présence des cyanobactéries, a déclenché l'alerte de niveau 1, les relevés ont montré qu'il n'a eu aucune toxicité avérée au lac (les problèmes de santé qui ont été remontés durant cette période ou de chiens empoisonnés durant la saison ne sont pas imputables aux cyanobactéries).

Les prestataires et les patrouilleurs du Grand Site ont relevé la difficile circulation de l'information en cette période, découvrant l'alerte avec la pose des panneaux d'information directement sur le terrain. Ils se sont naturellement tournés vers le Grand site qui a assuré le relais de toutes les informations disponibles et s'est attelé à obtenir les réponses aux questions posées.

Le Grand site a alors diffusé auprès du grand public et de la commission les informations disponibles, via le site Internet, le mailing « Commission Grand Site » et les réseaux sociaux. De nombreux appels téléphoniques ont été reçus au bureau et 200 personnes se sont abonnées à la page Facebook pendant cette période où l'ensemble des usagers étaient en demande d'informations.

Les consignes entourant le niveau d'alerte 1, qui ont conduit les visiteurs à ne plus se baigner et à ne plus venir sur le site, ont été jugées difficiles à interpréter. La question du principe de précaution a été soulevée. Un travail collectif doit permettre d'ajuster la diffusion de l'information, l'attitude des

professionnels et des différents interlocuteurs. Travailler collectivement le discours des saisonniers et surtout des pompiers et patrouilleurs du Grand site qui sont sur place « la source fiable » pour les visiteurs .

Après un premier bilan, une mise à jour du protocole doit être élaborée collectivement avec le Département, l'ARS et l'ensemble des acteurs concernés. Le CD34 organisera une réunion, en présence du sous-préfet, début 2025.

Le travail sur le nouveau protocole doit permettre de répondre aux interrogations des acteurs du territoire aux questionnements exprimés pendant et après l'épisode d'alerte :

- Les seuils d'alerte, peuvent-ils être revus ? les seuils sont-ils nationaux ? est-ce que les analyses peuvent être faites par zone (zones à définir) pour ne pas « bloquer » tout le lac ? l'interdiction de la baignade sur l'ensemble de la commune de Celles était-elle nécessaire ? L'interdiction sur les plages surveillées ?
- Les effets des cyanobactéries ? Quels messages à passer collectivement ?
- Sur la responsabilité en cas de problèmes : propriétaire, maire, gestionnaire, prestataire ? En cas d'alerte de niveau 2, qui des communes ou de la préfecture, doit prendre l'arrêté d'interdiction de baignade sur le lac ?
- Sur la communication : revoir les emplacements des panneaux, la langue, les outils d'information et de communication, les listings et le numéro d'astreinte
- Les causes de l'augmentation de la concentration de cyanobactéries cet été, (première fois depuis 5 ans) ? Certainement multi-facteurs mais besoin d'avoir des pistes d'explication pour ne pas qu'il y ait de faux messages qui circulent, que chacun n'interprète pas les raisons sans fondement scientifique ou rationalité et ne pas stigmatiser un usage sans fondement scientifique ; exemple de ce qu'on peut entendre : « c'est la chaleur », alors que 2024 n'a pas été un été particulièrement chaud ; « C'est à cause de la présence du lagarosiphon » alors qu'il est plutôt en concurrence avec la cyanobactérie.... ; « c'est à cause des boulettes des carpistes », pas plus de pêcheurs que d'habitude, « c'est à cause de tel agriculteur ».... (le SMGS a proposé 2 pistes d'analyse au CD34, en attente de retour des services).
- Est-ce que de tels épisodes sont amenés à devenir récurrents ? si oui, pourquoi ?
- Sur les conséquences sur la fréquentation des autres sites de baignade (report fréquentation, besoin de partage plus global de l'information...)

IV- Bilan des prestataires économique participants

- **Base de Plein Air du Salagou – communauté de communes du Clermontais**

Cette année, l'avant saison a été très positive pour la base de plein air, surtout le pont du 8 mai. En revanche, l'alerte cyanobactérie a eu pour conséquence un mois d'Août catastrophique en termes de fréquentation.

Globalement, la fréquentation fait ressortir une tendance à davantage de client « locaux » et de groupes constitués.

Le prestataire fait remonter un problème de gestion des conflits d'usage entre les usagers de la base et les campements de pêcheurs à la carpe. Les lignes des pêcheurs limitant fortement la sortie des bateaux.

- **Wind34**

Une saison très compliquée, entre la météo peu favorable du début de saison, et l'alerte cyanobactéries, la fréquentation a été bonne uniquement du 1^{er} au 13 août. Il s'agit du bilan le plus faible du prestataire, présent depuis 18 saisons.

En revanche, le prestataire fait état d'un bilan très positif concernant la mise en place des toilettes publiques sur le parking. Les abords sont beaucoup plus propres que les années précédentes, et les visiteurs sont satisfaits de la prestation.

● **Relais d'Octon**

Saison en demi-teinte pour le Relais. Un mois de juin moyen, en lien avec la météo capricieuse, pour juillet le bilan est correct. En août, la partie restauration a bien fonctionné, en revanche, les locations nautiques sont en forte baisse en raison de l'alerte cyanobactéries. Le mois de septembre a également été compliqué au niveau de la météo.

Les points positifs qui ressortent de la saison :

- La collaboration avec le club d'aviron
- Le fonctionnement des toilettes publiques, qui est maintenant bien abouti dans sa gestion

L'arrachage du lagarosiphon n'a pas eu lieu cet année, pas de nécessité aux vues des hauteurs d'eau.

Le prestataire fait remonter que les barrières qui ferment les passages à gué restent fermées quasiment en permanence, même hors période de crues, soit les gens n'osent pas passer alors qu'ils pourraient, soit les gens s'habituent à les voir fermées, passent et ne feront pas la différence quand les barrières seront fermées car danger avéré... Le Grand Site a fait remonter au service des routes depuis plusieurs années, cette problématique de barrières fermées à l'année.

● **Aviron club Salagou**

Le bilan de l'association montre une augmentation du nombre d'adhérents.

La première compétition officielle a été organisée cette année au printemps.

Le président de l'association explique qu'il n'y a pas de conflits d'usages avec les pêcheurs mais fait remonter des risques vis-à-vis des nageurs en eaux libres, qui ne respectent pas toujours l'obligation d'avoir une bouée de signalement.

La zone de stockage du matériel a été vandalisée 3 fois cette année.

- **Camping restaurant Mas de Riri**

Le camping/restaurant dresse le bilan d'une belle saison, peu impacté dans ses activités par la cyanobactérie. Moins de tension concernant la gestion des camping-cars pour cette saison.

V- Conclusion

La coordination des forces présentes sur le terrain, allée à une fréquentation en recul, a permis de gérer le site en saison et de faire respecter le code de conduite. Pour 2025, au vu des bilans, la communauté de travail doit redoubler d'efforts pour la prise en compte :

- de la **hausse du stationnement des camping-cars et camions aménagés de nuit**.
- sur **les campements** liés à la pratique de la pêche de nuit.
- L'installation de **toilettes** de qualité a contribué à renforcer la propreté du site, le dispositif est à pérenniser.
- Le dispositif lié au ramassage des **déchets** sur le domaine départemental fonctionne bien mais des efforts restent à faire : équiper la baie des Vailhès, sensibiliser les usagers à remporter les déchets, mieux trier, mieux collecter, intégrer les colonnes au paysage ...
- Des incivilités (stationnements, tentes, camping-cars) et un manque d'entretien du site demeurent notamment **hors saison**.
- La sécurisation et le développement des **déplacements doux** priorité pour le Grand Site, fortement attendue par la commission Grand Site. Ils constituent une réponse à la saturation du site en véhicules lors de pics de fréquentation.
- Après un premier bilan, une mise à jour du protocole relatif à **l'alerte en cas de présence de cyanobactéries** doit être élaborée collectivement avec le Département, l'ARS et l'ensemble des acteurs concernés.

Le travail collectif est largement reconnu mais le dispositif demeure perfectible et demande à être conforté et pérennisé.